

BILAN DE COMPETENCES 24H

Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences

Le bilan de compétences est une démarche volontaire.

Pratiquer son bilan de compétences est fait pour toute personne qui veut faire un bilan pour aboutir à un nouveau projet professionnel.

Cela permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations en appui d'un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de formation.

Public visé	Tout public
Prérequis	Aucun
Modalités	En présentiel et/ou à distance Modalités d'entrée permanentes
Durée	24 heures maximum / 12 séances de 2h
Tarif	1 600€ TTC*
Évaluation & suivi	Feuille d'émargement à chaque séance Bilan final du bilan de compétences / Document de synthèse Questionnaire de satisfaction

*Toutes nos formations requièrent une étude de financement, nous pouvons vous établir un devis détaillé en fonction des modalités retenues pour la formation.



Notre organisme est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez **Ludovic GROUSSET, référent handicap** afin d'étudier les possibilités de compensations disponibles au **07.56.90.33.82**.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, chaque participant sera capable de :

Permettre au bénéficiaire de mettre en œuvre un plan d'action sur un projet professionnel et/ou d'envisager une évolution professionnelle ou une formation.

MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Un grand soin est porté sur l'analyse de l'expérience professionnelle ou extra-professionnelle du bénéficiaire, qui par les faits, permet souvent d'identifier des compétences déjà acquises ou en cours d'acquisition.
- Pour faciliter l'émergence d'hypothèses alternatives, il est proposé au bénéficiaire des évaluations en milieu de travail ou des sources d'informations lors de la phase d'enquête, afin de valider les pistes qui auraient émergées.
- Enfin, les outils de tests, nous permettent de ressortir certains indicateurs de personnalité ou/et sources de motivations et intérêts professionnels.

Intervenant : Praticien en bilan de compétences ayant une expérience significative dans le domaine de l'insertion professionnelle.

PARCOURS PÉDAGOGIQUES

Premier entretien gratuit : Le consultant informe le demandeur sur le déroulement du bilan, les méthodes, les outils, les supports, les techniques utilisées et la documentation disponible.

Phase préliminaire

Entretien entre le demandeur et le consultant pour clarifier la demande, comprendre les besoins et attentes de la personne, définir le planning de rendez-vous, signer le contrat d'engagement.

Phase d'investigation

Plusieurs séances de travail vont permettre au participant :

- de clarifier ses motivations ;
- de cerner ses intérêts professionnels (et personnels) ;
- d'identifier ses compétences, ses capacités ;
- de mettre en valeur ses aptitudes, ses envies ;
- de définir un projet professionnel réaliste ;
- de repérer les formations adaptées au projet ou un accompagnement VAE.

Phase de conclusion

Elle permettra au participant :

- de synthétiser les résultats de la phase d'investigation sur ses motivations, intérêts, aptitudes, personnalité, compétences, etc. ;
- d'analyser les éléments favorables et défavorables pouvant conduire à la réussite du projet ;
- de formaliser le plan d'actions à mettre en œuvre : étapes et démarches à effectuer pour réaliser le projet professionnel (Validation des acquis de l'expérience, formation...).

Phase de suivi

Un bilan, un entretien physique ou téléphonique est proposé six mois maximum après le bilan pour faire le point sur l'avancée du projet.